

## Finlande



## Les Ulosottomiehet



(Source : Europa)

Population : 5 100 000 habitants environ

Superficie : 338 000 Km<sup>2</sup>

Capitale : Helsinki

Monnaie : Euro

Langue officielle : finnois

Système politique : République

Adhésion à l'UE : 1995

Adhésion à l'UIHJ : 1995



L'huissier de justice européen dans l'espace communautaire

## Présentation

*Qui sont les professionnels chargés de l'exécution des décisions de justice, de la signification des actes ou du recouvrement de créances ?*

Les *Ulosottomiehet*. Ils ont le monopole de l'exécution des décisions de justice et des titres et actes en forme exécutoire. Ils peuvent également procéder à la vente aux enchères publiques des biens mobiliers saisis.

*Quel est le statut de ces professionnels ?*

Les *Ulosottomiehet* sont des fonctionnaires du ministère de la Justice et sont nommés par le ministre de la Justice. La profession et son accès sont réglementés. Les *Ulosottomiehet* sont soumis à des règles déontologiques, disciplinaires et professionnelles globales.

*Comment sont-ils organisés ?*

Environ 1 500 personnes s'occupent de l'exécution forcée en Finlande : 85 *Ulosottomiehet*, 700 *Ulosottomiehet* assistants qui réalisent la plupart des opérations d'exécution sur le terrain, et 700 employés de bureau.

Ils sont répartis sur les 70 districts territoriaux de Finlande. Le ministère de la Justice supervise et contrôle le service de l'exécution mais il ne peut pas s'immiscer dans les opérations d'exécution réalisées par les *Ulosottomiehet*.

Des renseignements sur la profession peuvent être obtenus sur le site du ministère de la Justice finlandais : [www.om.fi](http://www.om.fi) (site en finnois, suédois et anglais).

*Comment accède-t-on à la profession ?*

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de droit et être un juriste qualifié. Il travaille ensuite comme assistant. Après plusieurs années, il est nommé par le ministre de la Justice.

## L'exécution des décisions de justice

### *Qui est chargé d'exécuter les décisions de justice en Finlande ?*

Ce sont les *Ulosottomiehet* qui ont le monopole de l'exécution forcée des décisions de justice et des actes ou titres en forme exécutoire.

### *Peut-on contacter directement un huissier de justice pour faire exécuter une décision de justice ?*

Les dossiers sont transmis à l'*Ulosottomiehet* en fonction de sa compétence territoriale.

### *L'huissier de justice peut-il exécuter sur l'ensemble du patrimoine du débiteur ?*

L'huissier peut procéder à l'ensemble des mesures d'exécution forcée sur le patrimoine mobilier, immobilier, corporel ou incorporel du débiteur. Les procédures de saisie des rémunérations ou les saisies des comptes bancaires sont les procédures

les plus utilisées par rapport aux saisies sur les biens meubles corporels.

### *L'huissier de justice est-il responsable de la conduite de l'exécution ?*

L'*Ulosottomiehet* a la responsabilité de la conduite des voies d'exécution.

### *L'huissier de justice peut-il obtenir des renseignements concernant le débiteur et son patrimoine ?*

L'*Ulosottomiehet* a accès à l'ensemble des fichiers relatifs au patrimoine du débiteur.

### *Qui paye l'intervention de l'huissier de justice ?*

Le débiteur paye les frais d'exécution, lesquels sont tarifés (frais de tribunal).

## La signification des actes

### *Les huissiers de justice peuvent-ils procéder à la signification des actes ?*

L'*Ulosottomiehet* procède à la remise physique des documents à l'occasion de l'exécution uniquement.

### *Comment est réalisée concrètement la signification d'un acte ?*

L'acte est remis physiquement au destinataire ou à une autre personne rencontrée au domicile ou au lieu d'exécution.

### *Quelle est la valeur juridique d'une signification ?*

Un document écrit atteste de la remise de l'acte au destinataire et lui confère une valeur officielle.

### *L'huissier de justice intervient-il dans le cadre du règlement (CE) n°1348/2000 du Conseil sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale ?*

Non.

## Le recouvrement de créances

*L'huissier de justice peut-il procéder au recouvrement de créances ?*

Non. Pas pour le moment.

*Combien coûte le recouvrement de créances pour le créancier ?*

*Peut-on directement contacter un huissier de justice pour réaliser un recouvrement de créances ?*

## **Les autres domaines d'intervention**

*L'huissier de justice peut-il réaliser des ventes aux enchères ?*

Oui, dans le cadre de la procédure d'exécution mobilière.

Non.

*L'huissier de justice peut-il donner des conseils juridiques ?*

Oui, dans le cadre de l'exécution.

*L'huissier de justice peut-il effectuer des constats ?*

Non.

*L'huissier de justice peut-il accomplir d'autres activités ?*

Non.

*L'huissier de justice peut-il représenter les parties devant les juridictions ?*